



Réservé SIVU
Coupon arrivé le :
Traité par :

Dossier d'inscription - Accueil du Mercredi 2022/2023

à réaliser en ligne sur le e-service ou à remettre le plus tôt possible
à la Direction des Services à la Population 40 place Saint Pierre à Ancenis-Saint-Géréon,
à l'Ancre, à la Farandole ou à Croq'Loisirs.

Le représentant 1 :

Nom, prénom :
Adresse :
Téléphone : Mail :
Nom employeur et commune du lieu de travail :

Le représentant 2 :

Nom, prénom :
Adresse si différente :
Téléphone : Mail :
Nom employeur et commune du lieu de travail :

Situation de famille : marié - séparé - divorcé - union libre - pacsé - veuf - célibataire

N° allocataire CAF ou MSA : _____

Cocher le demandeur et payeur des factures :

- Représentant 1 Représentant 2

Enfants à inscrire à l'accueil du mercredi (même en cours d'année scolaire) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée	Classe au 1 ^{er} sept.

L'un de vos enfants est-il bénéficiaire de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) ? Si oui lequel : _____

Prévision du temps de présence (cocher la ou les cases correspondantes)

• Demande régulière :

- Tous les mercredis (temps scolaires)
- Tous les mercredis semaines impaires (temps scolaires)
- Tous les mercredis semaines paires (temps scolaires)

- Journée complète avec repas
- Matin sans repas Matin avec repas
- Après-midi sans repas Après-midi avec repas

• Demande occasionnelle :

Indiquer votre besoin en fonction des dates sur le calendrier ci-dessous :

Utiliser les codes suivants :

M matin - **MR** matin et repas - **AM** après midi - **AMR** après midi et repas - **J** journée

Septembre 22	Merc 7 :	Merc 14 :	Merc 21 :	Merc 28 :	
Octobre 22	Merc 5 :	Merc 12 :	Merc 19 :	Merc 26 : vacances	
Novembre 22	Merc 2 : vacances	Merc 9 :	Merc 16 :	Merc 23 :	Merc 30 :
Décembre 22	Merc 7 :	Merc 14 :	Merc 21 : vacances	Merc 28 : vacances	
Janvier 23	Merc 4 :	Merc 11 :	Merc 18 :	Merc 25 :	
Février 23	Merc 1 :	Merc 8 :	Merc 15 : vacances	Merc 22 : vacances	
Mars 23	Merc 1 :	Merc 8 :	Merc 15 :	Merc 22 :	Merc 29 :
Avril 23	Merc 5 :	Merc 12 :	Merc 19 : vacances	Merc 26 : vacances	
Mai 23	Merc 3 :	Merc 10 :	Merc 17 :	Merc 24 :	Merc 31 :
Juin 23	Merc 7 :	Merc 14 :	Merc 21 :	Merc 28 :	
Juillet 23	Merc 5 :				

Sites d'accueil :

- Pour les enfants scolarisés dans les écoles Sainte Anne, Camus, Saint Louis, Sévigné, et Sainte Marie de la Roche-Blanche, accueil à Croq'Loisirs (Ancenis-Saint-Géréon)
- Pour les enfants scolarisés dans les écoles de Vair sur Loire, accueil à l'Ancre (Vair sur Loire)
- Pour les enfants scolarisés dans les écoles de Pouillé les Côteaux, Alexandre Bernard et Gotha, accueil à la Farandole (Ancenis-Saint-Géréon)

Pièces à fournir : avec ce dossier ou en complétant le dossier administratif 2022-2023 sur votre espace e-services

- Fiche sanitaire (pour chaque enfant)
- Copie des vaccins (pour chaque enfant)
- Justificatif d'assurance responsabilité civile.

J'ai pris connaissance des modalités de fonctionnement des Accueils de Loisirs et des conditions d'accès et de facturation (téléchargeable sur le site www.ancenis-saint-gereon.fr).

Date

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »